

Certificat d'Assistant Professeur

Description

Intitulé :	Formation au Certificat d'Assistant Professeur
Organisateur :	Comité du Cantal de Judo En association avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Judo
Date :	Novembre 2024 à février 2025
Lieu :	À confirmer

Conditions de participation

- ① Être licencié.e à la FFJDA pour la saison 2024-2025.
 - ② Être au moins minime et ceinture bleue.
 - ③ Avoir un club d'accueil et un tuteur diplômé.
 - ④ Fournir le dossier de candidature au plus tôt et avant le 16 octobre 2024.
 - ⑤ S'être acquitté des 200 euros de participation aux frais pédagogiques.
-

Informations générales

La formation au Certificat d'Assistant Professeur se déroulera sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.

Le calendrier précis de la formation sera donné au plus tard le 26 octobre 2024 pour un démarrage prévu mi-novembre.

Les dossiers de candidature sont à retourner au Comité du Cantal de Judo accompagné du règlement.

Déroulement de la formation :

- 20 heures en centre de formation
- 10 heures auprès du tuteur
- 50 heures de stage en club
- Évaluation finale

Dossier de candidature

Renseignements

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

En cas de candidat.e mineur.e⁽¹⁾ :

Nom : _____ Tél. : _____

Prénom : _____ Signature : _____

Numéro de licence : _____

Club : _____ Grade : _____

Autorisation

Nous soussignés (nom du club) _____,
autorisons Madame/Monsieur⁽²⁾ _____,
licencié.e dans notre club, à participer à la formation d'Assistant Professeur.

Validation

Président.e du club :

Nom : _____ Tél. : _____

Prénom : _____ Signature : _____

Tuteur.e de stage :

Nom : _____ Tél. : _____

Prénom : _____ Signature : _____

⁽¹⁾ À remplir par les parents ou le représentant légal

⁽²⁾ Rayer la mention inutile